

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1474

Artikel: Un outil de discrimination, le temps partiel ?
Autor: Messant-Laurent, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

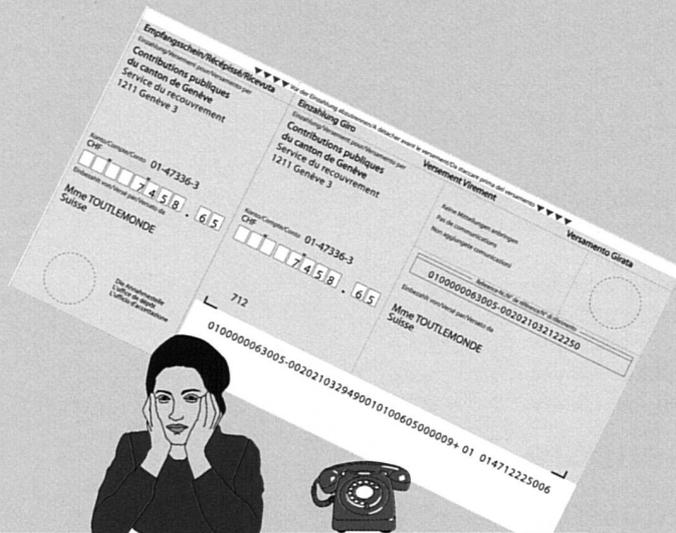
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un outil de discrimination, le temps partiel ?

*Le temps partiel : piège ou panacée ?*¹ A lire cette étude, la réponse ne fait aucun doute. Le temps partiel n'est qu'un outil de discrimination. Mais si tant de femmes se disent satisfaites de leur situation ce n'est peut-être pas la simple voix de l'aliénation. Le temps partiel correspond aux aspirations de notre société d'individus qui revendiquent l'épanouissement de la personne, notamment par une focalisation sur la vie privée. Mais le problème est que ce même temps partiel sert actuellement surtout, d'une part, un patronat avantagé par une main- d'œuvre bon marché, facile à licencier et dont les charges sociales coûtent un minimum et, d'autre part, un patriarcat soucieux de préserver son pouvoir et ses prérogatives. Cette situation est donc doublement dommageable. Premièrement, la situation des femmes sur le marché du travail relève du *casus belli* entre les travailleuses et les travailleurs. Et, deuxièmement, valoriser systématiquement le temps plein est en contradiction totale avec les valeurs affichées d'une société prétendument axée sur l'épanouissement individuel, les loisirs et les activités « privées ». Les psys ont encore de beaux jours devant eux ! •

E J-R

¹ Françaises Messant-Laurent, *Le temps partiel : piège ou Panacée ?*, 2001.